

façon d'être ; il n'aime point à diriger ses affaires ; la règle et la discipline absolutistes sont bien son fait, et il ne s'en plaint point ; mais dans la large réunion de la famille politique autrichienne, famille désunie, se trouve le fier Hongrois, qui n'accepte qu'avec de fortes réserves en faveur de ses vieilles franchises nationales. Il y a encore le Lombard, qui n'accepte pas du tout, celui-là, qui s'obstine à ne pas se fondre par tout ce qui fait résistance tacite, par le langage, par les mœurs, qui garde sa personnalité obstinée, qui proteste par son air de *malcontent*, par son attitude point agressive, mais point résignée.

De son point de vue pourtant le gouvernement autrichien est sage, paternel, et même habile dans de certaines limites. Tout s'arrange pour le calme et le bien-être matériel dans ce bon pays habité par ce bon peuple, qui a de grands besoins physiques et peu de besoins moraux. L'impôt y est, relativement du moins, très modéré. L'administration a souci du pauvre, et on ne voit pas un seul mendiant à Vienne, ni même dans plusieurs autres parties de l'empire. Les institutions de charité abondent et sont convenablement dotées et régies. La peine de mort est rarement infligée en Autriche, et ne s'applique que dans le cas où il y a aveu du coupable. La justice prudente se tient en garde contre les séductions de la parole et les pièges de l'audience : on ne plaide que par écrit. Un esprit loyal, et, en général, bien intentionné, préside aux décisions administratives ; mais la roideur, la méthode, la routine, et surtout les interminables lenteurs bureaucratiques, sont un grand obstacle à l'expédition des affaires contentieuses. Les provinces excentriques—particulièrement la Lombardie—souffrent de ces lenteurs qui équivalent quelquefois à des dénis de justice. Une question soumise à l'autorité administrative est une affaire en souffrance, indéfiniment ajournée, alors même que, de sa nature, elle crie